

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Dordogne

COMMUNE d'ALLEMANS

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 14

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 12

Dont pouvoirs : 1

Date de la convocation : 27/08/2018

Date d'affichage : 06/09/2018

DELIB 2018-030

L'an deux mil dix huit, le trente et un août, à 20h30, le Conseil Municipal de la commune d'ALLEMANS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Allain TRICOIRE.

Étaient présents : M. Allain TRICOIRE, M. Claude DUBOIS, M. Michel BERNARD, M. Philippe FAGE, Mme Christina CRUCHET, M. Joël BOUYER, Mme Moïsette CHAUMETTE, M. Lilian DAURIE, M. Jean MOULINIER, M. Gérard OLLIVIER, Mme Eliette SAGOT.

Étaient absents excusés : M. Jean-Noël DESCAMPS.

Étaient absents non excusés : Mme Florence COUBRAN , M. Fabrice

GILLAIZEAU.

Procurations : M. Jean-Noël DESCAMPS en faveur de M. Allain TRICOIRE.

Secrétaire : M. Lilian DAURIE.

OBJET : AUGMENTATION TARIF CANTINE SCOLAIRE ANNEE 2018/2019

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que dans le cadre de l'harmonisation du prix des repas servis dans les deux restaurants scolaires du regroupement pédagogique de la Sauvanie, en accord avec Monsieur le Maire de la commune de Bertric-Burée, il y aurait lieu de revoir les tarifs.

Après en avoir délibéré , le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide de fixer le prix des repas à compter du 1er Septembre 2018 tel que ci-dessous:

- Pour les familles scolarisant 1 et 2 enfants : 2.45 € au lieu de 2.40 €
- Pour les familles scolarisant 3 enfants et plus : 1.80 € au lieu de 1.75 €
- Pour les professeurs des écoles et autres intervenants, le prix passe à 5.40 € .

Les forfaits mensuels passent à 36 € ou 25 € par enfant.

Certifiée exécutoire après transmission à la
Sous-préfecture de Périgueux et publication par
voie d'affichage le 06/09/2018

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, M. Allain TRICOIRE



AR PREFECTURE

024-212400071-20180831-2018_030-DE
Regu le 07/09/2018